



- Communiqué de presse -

Paris, le 21 mars 2017

La démocratie sanitaire : une incapable majeure?

Le jour même de la création de l'Union nationale des Associations agréées du Système de Santé, la désignation du nouveau collège de la Haute Autorité de Santé exclut une fois encore un représentant des usagers de sa composition.

Alors même que la loi de modernisation de notre système de santé prévoit la représentation des usagers au sein des instances de gouvernance des agences sanitaires, la HAS passe outre cette nouvelle obligation.

Au-delà du symbole, c'est un bien mauvais signe qui est envoyé à l'ensemble des usagers de la santé. Ne seraient-ils pas concernés par la certification des établissements de santé et l'accréditation des praticiens, par l'évaluation des produits / actes / prestations et technologies de santé ou des recommandations de bonnes pratiques en santé ? Les usagers de la santé ne sont-ils pas capables d'apporter leur expertise dans ces domaines ? Sont-ils condamnés à ce que d'autres parlent en leur nom?

Nous regrettons profondément cette décision politique en totale contradiction avec la volonté manifeste de la loi du 26 janvier 2016.

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95